

LA MISSION SOCIALE DU DIRIGEANT

INCLUS DANS LA MISSION

Préparation de la mission :

- Préparation et rédaction de la déclaration commune des revenus,
- Télé-déclaration des bases annuelles auprès du rsi.

Traitement des cotisations :

- Contrôle des bordereaux de caisses sociales du dirigeant,
- Calcul des cotisations prévisionnelles,
- Communication d'un échéancier,

Analyse de vos contrats facultatifs de prévoyance :

- Validation du niveau de couverture des indemnités journalières
- Contrôle des limites de déductions fiscales

TRAVAUX INCOMBANT AUX CLIENTS

Garantissant le bon déroulement de la mission et le niveau tarifaire

- Transmission des bordereaux des caisses avant l'échéance de règlement,
- Transmission des frais réels,
- Transmission de la déclaration commune des revenus de l'année,
- Transmission des contrats d'assurances facultatives et des attestations annuelles des assureurs

SUR OPTION*

- Analyse comparative de contrats d'assurances facultatives
- Rédaction des procès verbaux d'assemblée générale concernant la rémunération du dirigeant

MISSIONS CONNEXES*

- Etude sur l'optimisation de vos revenus (recherche de l'optimum en fonction du souhait du dirigeant, liquidités ou prestations)
- Etude du choix du statut social du dirigeant ou de son conjoint
- Bilan Patrimonial et analyse d'investissements personnels
- Déclaration d'ISF
- Diagnostic retraite

* Prestations non incluses dans la mission de base, qui pourront être rajoutées si besoin

PRIX
NOUS CONSULTER

POUR LES OPTIONS ET LES MISSIONS CONNEXES
NOUS CONSULTER



VOS AVANTAGES CLIENT ...

- Une mission est définie de manière claire,
- Un collaborateur dédié vous est affecté



CE QUE VOUS Y GAGNEZ ...

La mission sociale du dirigeant permet généralement de :

- Gagner le temps passé à faire soi-même la déclaration commune des revenus
- Gagner en sérénité en s'appuyant sur un spécialiste
- Eviter de passer du temps à s'inquiéter du respect des obligations sociales, à se documenter, sur un domaine qui évolue en permanence
- **Limiter les pertes d'argent** liées aux erreurs ou omissions (bases sociales erronées, taxation d'office,...)
- Eviter le désagrément d'une relance des organismes collecteurs
- Eviter de perdre du temps pour comparer des contrats d'assurance
- Eviter de perdre de l'argent avec des contrats d'assurance inutiles ou inadaptés
- Gagner en sérénité en étant mieux protégé socialement
- Anticiper les sorties de trésorerie grâce à une information claire des échéances